

BULLETIN ^{numéro} 40 d'information

MUNICIPALITÉ DE PORT-VALAIS



Bulletin d'information

Edité par
la Commune de Port-Valais

Paraît
2x par année

Impression
1200 exemplaires
Imprimerie Gessler SA
1950 Sion

CONVOCAATION

L'Assemblée Primaire de Port-Valais est convoquée pour le
mardi 30 novembre 2010 à 20h00
à la salle des spectacles au Bouveret

Ordre du jour :

1. Lecture du protocole
2. Cycle d'orientation régional du Haut-Lac / Approbation des statuts
3. Zone commerciale du Bellossy / Autorisation de vendre une surface d'environ 20'000 m²
4. Service du port / Demande d'autorisation de réaliser une station-service devisée à Fr. 910'000.-
5. Lecture et adoption du budget 2011
6. Divers

Selon les dispositions légales, le budget de l'exercice 2011 est à l'enquête publique jusqu'au jour de l'Assemblée Primaire. Il est déposé au Greffe communal où chaque citoyen a la possibilité de le consulter ou d'en obtenir un exemplaire.

Administration communale de Port-Valais

TABLEAU RECAPITULATIF DU BUDGET 2011

	Fonctionnement		Investissements	
	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
Autorité générale	1'031'290.00	90'000.00	250'000.00	900'000.00
Sécurité publique	845'980.00	223'500.00		
Enseignement et formation	4'679'500.00	1'469'800.00	245'000.00	
Culture, loisirs et culte	1'169'950.00	215'650.00	475'000.00	70'000.00
Santé	20'200.00			
Prévoyance sociale	1'586'550.00	436'600.00	74'000.00	
Trafic	1'332'750.00	370'800.00	640'000.00	
Protection et aménagement de l'environnement	1'510'580.00	1'307'780.00	620'000.00	
Economie publique	629'310.00	1'010'550.00	565'000.00	
Finances et impôts	616'100.00	7'886'000.00		
Sous-total	13'422'210.00	13'010'680.00	2'869'000.00	970'000.00
Excédent de charge du compte de fonctionnement après déduction de Fr. 1'994'300.00 d'amortissements		-411'530.00		
Investissements nets				1'899'000.00
Total	13'010'680.00	13'010'680.00	2'869'000.00	2'869'000.00

Budget 2011

Résultats et marge d'autofinancement

L'exercice 2011 prévoit des revenus pour Fr. 13'010'680.- en regard des charges totalisant Fr.11'427'910.-, soit une marge d'autofinancement de Fr.1'582'770.-.

Le déficit s'écoulant du budget 2011 est de Fr. 411'530.-.

Les résultats prévus peuvent être qualifiés de normaux étant donné la situation. Effectivement, avec la fermeture de Symrise, nos recettes fiscales diminuent très sensiblement. De plus, les investissements conséquents des 4 dernières années doivent être amortis à hauteur de 10 %, ce qui augmente virtuellement nos charges (montant des amortissements de Fr.1'994'300.-).

Nous devons donc rester prudents avec nos investissements et rigoureux dans nos dépenses.

Fonctionnement

Nous relevons qu'au niveau des charges de fonctionnement plus des ¾ sont des charges liées, à savoir des coûts sur lesquels la Municipalité n'a quasiment aucune maîtrise. Par exemple, la PIHL, le CSI, le CMS, etc.

En revanche, nos charges liées (biens et services) sont très bien maîtrisées, un montant total de Fr. 2'513'430.- au budget 2011 contre Fr. 2'561'880.- au budget 2010. La Municipalité s'efforce de diminuer les charges, voire de les stabiliser.

Nos charges salariales restent stables (l'augmentation est l'indexation au coût de la vie) et aucun poste supplémentaire n'est prévu pour 2011.

On note une augmentation de la participation au CMS et des prestations AI + PC. Par conséquent, la facture s'alourdit (+ Fr. 184'000.- par rapport à 2009).

Le CSI sera regroupé sur les 4 communes du Haut-Lac et les frais augmenteront de Fr. 36'000.-. Cette hausse sera supportable et permettra une gestion plus rationnelle.

Recettes

La fermeture de Symrise entraîne une diminution très nette des impôts des personnes morales.

C'est pourquoi, il est essentiel pour le développement économique de notre commune que de nouvelles entreprises s'y établissent. Même si, à court terme, l'encaissement d'impôts serait moindre, nous préparons l'avenir des générations suivantes. Les recettes liées à de nouvelles constructions diminuent également (autorisations de construire : Fr. - 36'000.-, taxes de raccordement eaux usées : - Fr. 110'000.-). En raison de la pénurie de terrains et des difficultés de certaines procédures, peu de projets de constructions aboutiront en 2011.

Selon l'exigence de la loi fiscale, le coefficient d'indexation doit être adapté en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Le Conseil communal a donc décidé d'adapter ce taux à 155% dès 2011.

La perte qui en résulte (environ Fr. 150'000.-) est supportable

et elle permet aux citoyens de bénéficier d'une réduction fiscale d'env. 2,5% à 3%. Elle nous permet également de rester concurrentiels par rapport aux communes voisines.

Investissements

Si nous devons rester vigilants, nous devons tout de même effectuer les travaux nécessaires au bon fonctionnement communal.

Il est important également, pour le financement de ces investissements, que la Municipalité puisse réaliser ses terrains.

Sur l'exercice 2011, les investissements nets s'élèveront à Fr. 1'899'000.- contre Fr. 1'667'000.- en 2010. Ils seront financés principalement par la marge d'autofinancement et par la trésorerie.

Les plus gros investissements consentis par la Municipalité sont :

• PGEE (Plan général d'évacuation des eaux)

Ce plan général a été établi. Les priorités ont été déterminées. Les premiers travaux sont effectués, nous continuons pour un montant de Fr. 450'000.-.

• Complexe sportif

Afin de terminer l'extension du complexe sportif (Beach-volley, terrain multisports, etc.), un montant de Fr. 395'000.- est prévu. Avec cet investissement, le complexe sportif sera achevé.

• Trafic

L'aménagement du complexe sportif et de la zone Bellosy nous oblige à déplacer la route actuelle, déplacement qui permettra d'améliorer la sécurité). Ces travaux sont devisés à Fr. 250'000.-.

• Combles école des Evouettes

En prévision de l'augmentation des élèves pour les prochaines années, la rénovation (Fr. 200'000.-) des combles s'impose. La création d'une nouvelle salle de classe devient ainsi possible.

• Station d'essence

Avec l'augmentation des taxes de port, la Municipalité se doit d'améliorer ses infrastructures. Nous profitons également de la participation de l'Etat du Valais à la construction de la citerne de la CGN. La part communale s'élèvera à Fr. 910'000.-. Un montant de Fr. 500'000.- est prévu pour 2011.

Conclusions :

L'exercice 2011 boucle sur une marge d'autofinancement de Fr. 1'582'770.- et sur un déficit.

Toutefois, il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Notre Commune possède des ressources non négligeables : zones artisanale et industrielle attrayantes, une fiscalité intéressante, des voies de communication en développement qui pourront attirer des PME.

Le budget 2011 a été adopté par le Conseil communal ainsi que par la commission des finances. Nous vous recommandons vivement de l'approuver.

Budget des investissements 2011

INVESTISSEMENTS	Dépenses	Recettes
ADMINISTRATION GENERALE		
Achat de terrains	250'000.00	-.-
Vente de terrains	-.-	900'000.00
	250'000.00	900'000.00
ENSEIGNEMENT ET FORMATION		
Combles école des Evouettes	200'000.00	-.-
Salle de classe	45'000.00	-.-
	245'000.00	-
CULTURE, LOISIRS ET CULTE		
Complexe sportif	465'000.00	-.-
Subvention complexe sportif	-.-	70'000.00
Infrastructures touristiques	10'000.00	-.-
	475'000.00	70'000.00
PREVOYANCE SOCIALE		
Climatisation crèche	60'000.00	-.-
Achat matériel crèche	14'000.00	-.-
	74'000.00	-
TRAFIC		
Aménagement Place de la Gare / Mandat d'étude	50'000.00	-.-
ZI Iles aux Gouillons	100'000.00	-.-
Aménagement BTR / Déplacement route	250'000.00	-.-
Route de Boson	40'000.00	-.-
Eclairage public	50'000.00	-.-
Achat véhicule travaux publics	70'000.00	-.-
Circulation et parcage	80'000.00	-.-
	640'000.00	-
PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		
PGEE / Clos Jusson	450'000.00	-.-
Turbine des Evouettes	100'000.00	-.-
Environnement	70'000.00	-.-
	620'000.00	-
ECONOMIE PUBLIQUE		
Station essence - 1ère étape	500'000.00	-.-
Renforcement de la digue	65'000.00	-.-
	565'000.00	-
SOUS-TOTAL	2'869'000.00	970'000.00
Investissements nets		1'899'000.00
TOTAL	2'869'000.00	2'869'000.00

Statuts de l'Association des communes de Vionnaz, Vouvry, Port-Valais et St-Gingolph dénommée «Groupement régional du Cycle d'orientation du Haut-Lac»

Entre les Communes de:

- Vionnaz
- Vouvry
- Port-Valais
- St-Gingolph

il est convenu ce qui suit :

Ch. I Dénomination, buts et siège

Art. 1 Type d'association

1. Les communes de Vionnaz, Vouvry, Port-Valais, St-Gingolph constituent une association de communes désignée « Groupement régional du Cycle d'orientation du Haut-Lac ».
2. Le Groupement a le statut d'une collectivité de droit public. Il est régi par les art. 116 ss de la loi sur les communes du 5 février 2004, ci-après LCo, et par les présents statuts.

Art. 2 Buts

Les quatre communes décident de construire et d'exploiter un nouveau centre scolaire régional et une salle omnisports composée de 3 modules, afin d'accueillir et de scolariser l'ensemble des élèves secondaires du 1^{er} degré de leur région.

Art. 3 Siège

Le site de l'école et le siège de l'Association sont à Vouvry.

Art. 4 Durée

La durée de l'association est indéterminée.

Art. 5 Admission de nouvelles communes

1. L'admission d'une nouvelle commune est décidée à l'unanimité des conseils municipaux des communes membres et à la majorité des deux tiers des délégués, sous réserve d'un référendum facultatif.
2. Les règles de répartition des charges sont modifiées en conséquence.
3. Un droit d'entrée forfaitaire est négocié pour la participation aux investissements réalisés par l'association, au pro rata temporis.
4. Un contrat d'adhésion fixe les modalités pratiques et financières de l'adhésion de la nouvelle commune.
5. L'assemblée des délégués approuve le contrat d'ad-

hésion et procède simultanément aux modifications statutaires nécessaires.

6. Si deux communes souhaitent adhérer simultanément à l'association, la procédure d'adhésion est conduite séparément.

Ch. II Financement

Art. 6 Terrains

1. La vente au Groupement régional du Cycle d'orientation du Haut-Lac des terrains sis à l'avenue de la Gare, par la Commune de Vouvry, est faite pour le prix de Fr. 75.- le m² pour un total de 10'750 m², y compris les espaces sportifs.
2. La Commune de Vouvry constituera un droit d'emption en faveur du Groupement régional du Cycle d'orientation du Haut-Lac sur une surface d'environ 4'000 m², sise à proximité du nouveau centre scolaire régional, pour d'éventuelles futures extensions.

Art. 7 Salle omnisports – coûts d'investissement et de fonctionnement

1. Le financement de la salle omnisports triple est réparti de la manière suivante : deux modules à la charge du Cycle d'orientation et un module à la charge de la Commune de Vouvry.
2. Les coûts de fonctionnement sont répartis de la manière suivante :
50% à la charge du Cycle d'orientation et 50% à la charge de la Commune de Vouvry.

Art. 8 Anciens locaux

Le mobilier et les anciens locaux du Cycle d'orientation sont repris par la Commune de Vouvry pour le montant de Fr. 3'241'000.-. Ce montant viendra en déduction de l'investissement au même titre que celui correspondant au module de la salle omnisports financé par la seule Commune de Vouvry et que la subvention cantonale.

Art. 9 Financement et garantie financière

1. Le financement de l'œuvre prévoit la prise en charge par les communes des frais d'acquisition des terrains et de construction des immeubles.
Le financement est garanti par :
 - a) un emprunt bancaire souscrit par les municipalités et garanti solidairement par les quatre communes jusqu'à extinction complète de la dette de construction et d'aménagement des locaux,
 - b) les subventions cantonales.
 - c) les participations de la Commune de Vouvry, selon art.

- 7, al. 1 et 8, al. 1.
2. Dès l'homologation du présent acte constitutif et statuts, l'emprunt pourra être repris par le Groupement régional du Cycle d'orientation du Haut-Lac.

Art. 10 Répartition des coûts

Les coûts de la dette, intérêts et amortissements, sont répartis annuellement au prorata du nombre d'élèves de chaque commune, au début de l'année scolaire concernée.

Ch. III Salle omnisports

Art. 11 Utilisation de la salle omnisports

La salle omnisports sera utilisée de la manière suivante :
En journée :

- 2 modules réservés au Cycle d'orientation et
- 1 module utilisé par les classes primaires de Vouvry.

En soirée et les week-ends :

- Les 3 modules sont à disposition de la Commune de Vouvry. Si les disponibilités le lui permettent, elle pourra les mettre à disposition d'autres utilisateurs et ce, prioritairement, à ceux des communes partenaires.

Ch. IV Administration et gestion financière

Art. 12 Organes du Groupement

Les organes du Groupement régional du Cycle d'orientation sont :

- a) le Comité de direction
- b) l'Assemblée des délégués
- c) les réviseurs

Art. 13 Comité de direction

1. Le Comité de direction est constitué des 4 présidents de commune et du directeur du Cycle d'orientation avec voix consultative.
2. Il est l'autorité exécutive et administrative ordinaire du Groupement
3. Il se constitue lui-même.
4. La période administrative des membres du comité de direction correspond à la période administrative communale.
5. Le Comité de direction exerce toutes les attributions qui ne sont pas dévolues aux autres organes, notamment :
 - proposer les modifications des statuts,
 - proposer l'admission d'autres communes,
 - proposer la dissolution de l'association et l'attribution de son patrimoine administratif et financier,
 - nommer le personnel administratif,
 - proposer les directives et règlements internes,
 - établir les budgets de fonctionnement et d'investissement et les soumettre à l'assemblée des délégués,
 - établir le rapport annuel du Comité de direction et les comptes et les soumettre à l'assemblée des délégués,
 - gérer les fonds de l'association.
6. Il représente l'association envers les tiers.
7. L'association est engagée par la signature collective à 2, du président ou du vice-président et d'un autre membre du Comité de direction.

8. Le Comité de direction est convoqué par le président (vice-président) aussi souvent que nécessaire ou à la demande écrite de deux de ses membres.
9. Concernant le mode de délibération et de prise de décision, l'art. 41 LCo est applicable.

Art. 14 Assemblée des délégués

1. L'Assemblée des délégués est composée de 8 membres, soit 2 par commune désignés par le Conseil municipal, dont le(la) conseiller(ère) municipal(e) en charge des affaires scolaires.
2. Elle est présidée et convoquée par le président du Comité de direction.
3. L'Assemblée des délégués joue, dans l'association, le rôle de l'organe délibérant dans la commune.
4. Elle exerce les compétences suivantes :
 - se prononcer sur les modifications des statuts,
 - se prononcer sur l'admission d'autres communes,
 - se prononcer sur l'attribution du patrimoine administratif en cas de dissolution de l'association,
 - adopter les directives et règlements internes,
 - approuver les budgets avant le 30 novembre, au plus tard,
 - approuver les comptes avant le 30 avril, au plus tard,
 - approuver les rapports annuels de la direction et du comité de direction, selon art. 16 des statuts,
 - se déterminer sur les propositions des délégués.
5. Ses décisions sont prises à la majorité simple des membres présents.
6. Sauf cas de force majeure, les délégués sont convoqués personnellement au moins 20 jours à l'avance. Les délégués empêchés ne sont pas remplacés.
7. Elle ne peut valablement délibérer que pour autant que les délégués présents forment la majorité absolue du nombre total de ses membres.
8. Les délégués sont nommés pour la période administrative. Ils peuvent être révoqués par l'autorité qui les a nommés.
9. Concernant le mode de délibération et de prise de décision, l'art. 41 LCo est applicable.

Art. 15 Réviseurs

Sont applicables les dispositions du titre 3 LCo.

Les comptes sont soumis au contrôle interne des comptables des 4 communes (art. 78 LCo) ainsi qu'à l'organe de révision de la commune site (art. 83 à 85 LCo).

Art. 16 Budget et comptes

1. Le budget et les comptes sont préparés sous la responsabilité du directeur du Cycle d'orientation.
2. Ils sont soumis pour délibération au Comité de direction.
3. Ils doivent être approuvés par l'Assemblée des délégués au plus tard avant le 30 novembre pour le budget et le 30 avril pour les comptes (art. 7 et 17 LCo).
4. Le budget est soumis dans son ensemble au vote des délégués.
5. En cas de refus par les délégués, un nouveau budget est proposé dans un délai de 30 jours. En cas de nouveau refus, le Conseil d'Etat tranche.
6. Pendant la durée de convocation de l'assemblée, les budgets et comptes sont consultables au secrétariat du cycle d'orientation.

Art. 17 Information

1. L'activité annuelle du Cycle d'orientation fait l'objet d'un rapport du directeur, complété par un rapport financier et un commentaire du Comité de direction à l'intention de l'Assemblée des délégués et des Conseils municipaux.
2. Ils sont tenus à la disposition de la population au secrétariat du cycle d'orientation.
L'art. 15, al. 1 LCo est applicable par analogie.

Art. 18 Publicité des procès-verbaux

1. Les procès-verbaux de l'Assemblée des délégués sont publics et peuvent être consultés auprès du secrétariat du cycle d'orientation.
2. Les procès-verbaux du Comité de direction ne sont pas publics.

Art. 19 Participations financières

Des participations financières peuvent être prélevées auprès des parents en ce qui concerne notamment les frais de repas, d'études, les activités culturelles et sportives.

Ch. V Référendum facultatif

Article 20 Décisions soumises au référendum facultatif

1. Les modifications des règles essentielles fixées par les statuts sont soumises au référendum facultatif.
Par « règles essentielles », on entend :
 - a. l'admission de nouvelles communes,
 - b. les notions de quorum et de majorité pour l'Assemblée des délégués et le Comité directeur,
 - c. la composition de l'Assemblée des délégués, la répartition des sièges entre les communes membres, le mode de désignation des délégués,
 - d. les investissements sur des objets uniques supérieurs à CHF 1'500'000.--,
 - e. la modification des tâches et buts de l'association,
 - f. l'adoption et la modification des règlements de l'association,
2. Les actes soumis au référendum facultatif sont affichés au pilier public de chaque commune membre avec l'indication du délai référendaire de 60 jours, ainsi que du lieu de dépôt de la demande et des signatures.

Article 21 Procédure

1. Une commune membre de l'association, qui s'exprime par son Conseil municipal, ou le dixième de l'ensemble des électeurs des communes membres peuvent demander que les affaires mentionnées à l'article 20 soient soumises à la votation populaire dans la forme prévue par la législation régissant les élections et votations.
2. L'objet soumis au vote n'est accepté que s'il est approuvé par la majorité des citoyens votants et des communes.

Article 22 Contenu de la demande de référendum

1. La liste des signatures doit renfermer :
 - a) la désignation de l'acte soumis au référendum;
 - b) l'échéance du délai pour le dépôt des signatures;
 - c) la mention que la demande de référendum ne peut être retirée.
2. L'électeur doit apposer de sa main lisiblement sur la liste son nom, prénom, année de naissance, adresse et signature.

Ch. VI Dispositions finales

Art. 23 Retrait du Groupement

Les communes ne peuvent pas se retirer du Groupement régional du Cycle d'orientation tant que la dette bancaire relative aux bâtiments scolaires n'a pas été remboursée. Elles peuvent ensuite se retirer moyennant un préavis de 3 ans pour la fin d'une législature communale.

Art. 24 Différends

Par analogie, les différends pouvant survenir entre les communes sont réglés par l'art. 112, al. 3 et 4 LCo.

Art. 25 Dissolution

L'Association est dissoute par la volonté de tous les organes délibérants des communes membres. La décision de dissolution est soumise à l'approbation du Conseil d'Etat.

Art. 26 Abrogation

Par l'adoption des présents statuts est abrogée la convention du 5 octobre 1965, laquelle restera toutefois en vigueur, à titre provisoire, jusqu'à la prise de possession des anciens locaux par la Commune de Vouvry.

Mise en valeur de la parcelle n° 984 située au Bellossy (Ancienne usine BTR)

La parcelle précitée a été utilisée par l'usine BTR de 1965 à 1995. Suite au départ de cette entreprise, elle a été achetée par la Commune en 1999 au prix de Fr. 2'300'000.-, pour environ 80'000 m², soit Fr. 28.- le m². A divers endroits, le sol est pollué, ce qui interdit certaines affectations. Par conséquent, il y a lieu de rechercher une mise en valeur compatible avec la législation en vigueur et éviter une dépollution qui serait extrêmement onéreuse. Sur le plan des zones, le terrain se trouve en zone de commerces, sports et loisirs, ce qui a permis l'extension du centre sportif.

Après la démolition des halles, le site se présentera comme une grande friche industrielle où il sera extrêmement difficile d'empêcher les dépôts sauvages. Conformément à la stratégie expliquée en page 11, le Conseil communal a recherché diverses solutions pour mettre en valeur ce terrain d'environ 45'000 m², tout en donnant une image dynamique de notre Commune. L'appel d'offres lancé dans les médias a connu un succès mitigé, si ce n'est un projet de qualité présenté par un particulier.

Ce projet prévoit la construction d'immeubles de «un sur rez» comprenant des commerces au rez-de-chaussée et des bureaux à l'étage. Le concept de base prévoit naturellement un nombre suffisant de places de parc qui seraient mises gratuitement à disposition de la Commune le dimanche. L'analyse de marché effectuée démontre qu'avec l'arrivée de la H144 et la construction de l'hôpital du Chablais, de nombreux services (médecins, avocats, architectes, etc.) ont marqué leur intérêt pour un tel

emplacement. A préciser que les locaux ne seront pas vendus mais loués par le propriétaire. De ce fait, en cas de problème, la Commune n'aurait affaire qu'à un seul interlocuteur. Par contre, celui-ci souhaite absolument acheter et n'entre pas en discussion pour un droit de superficie.

A terme, il faut compter avec 200 places de travail.

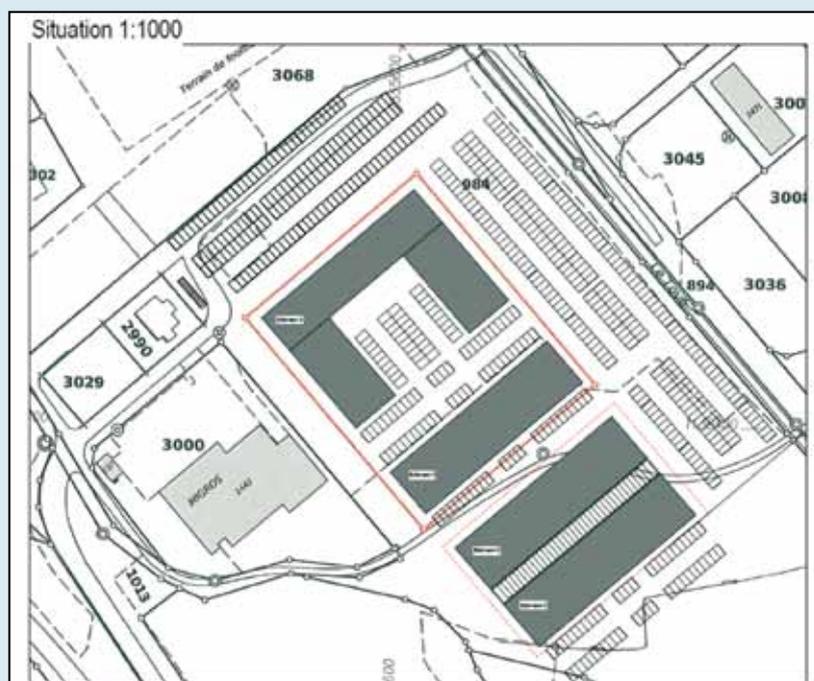
Après avoir analysé d'une manière approfondie le projet décrit ci-dessus, le Conseil communal demande à l'Assemblée Primaire l'autorisation de vendre à la même personne :

- 13'000 m² en 2010 au prix de Fr. 95.- le m²
- 6'000 m² en 2011 ou 2012 au prix de Fr. 100.- le m².

La vente totale représente un montant d'environ Fr. 1'830'000.-.

Le solde de la parcelle sera réservé pour une affectation future, y compris la construction du parc arrière tel que dessiné sur le plan (emplacement occupé en été par le Théâtre du Croûtion).

En acceptant cette vente et en permettant ainsi la réalisation de ce projet important, les citoyennes et citoyens de Port-Valais se donnent les moyens de regarder l'avenir avec confiance, tout en assurant l'équilibre financier de la Commune.



Station-service essence et diesel au port du Bouveret

Suite au préavis favorable de l'Assemblée Primaire du 17 février dernier pour la réalisation d'une station-service pour bateaux et afin de se mettre en conformité au vu de l'art. 42 sur la protection des eaux qui stipule «le remplissage des réservoirs d'un bateau doit se faire dans un endroit protégé et sécurisé afin de prévenir tout risque de pollution», la commission du port a poursuivi ses recherches et ses analyses (le premier projet date de 1973) afin de présenter une étude qui est la plus proche et la plus conforme aux besoins et aux directives de sécurité sans négliger le côté pratique et l'impact sur l'environnement.

L'endroit le plus approprié se situe dans le secteur du quai à charbon, devant le monument des Anglais, ceci afin de ne pas perturber la circulation dans le port et réduire les nuisances nocturnes.

Le projet comprend la réalisation d'une digue qui aura double effet : celui de protéger des vagues les usagers de dite station, et de réduire considérablement l'usure de la grande digue «La Bise». De plus, en formant un espace fermé, il sera évidemment plus facile d'intervenir en cas de débordement d'hydrocarbure.

A l'intérieur de cet espace protégé se trouveront deux colonnes automatiques, l'une pour l'essence, l'autre pour le diesel, ainsi qu'un ponton d'accostage.

Ces colonnes seront alimentées depuis deux citernes de 20'000 litres chacune, enterrées sur le quai entre le lac et la voie ferrée.

Afin de diminuer les coûts de réalisation, la CGN implantera également une citerne de 50'000 litres pour ses besoins et participera aux frais d'installation.

Le projet est prévu en deux étapes :

2011

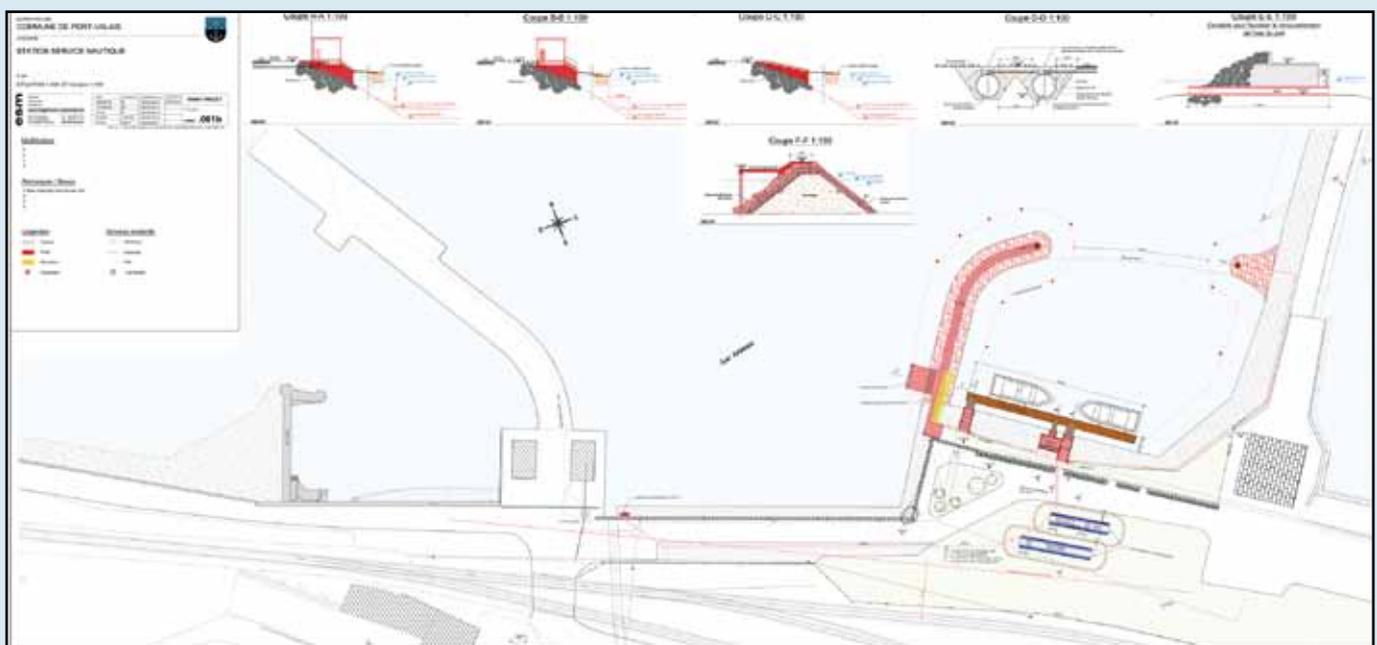
- construction d'une digue côté débarcadère
- mise en place des citernes
- réalisation du quai devant recevoir les colonnes d'essence

2012

- pose des colonnes et branchement des alimentations
- enrochement «pare-vagues» côté digue principale
- début d'exploitation

L'impact écologique est très important à nos yeux, à savoir qu'actuellement de nombreux plaisanciers remplissent leurs réservoirs au moyen de jerricanes sur un sol instable tel qu'un bateau, augmentant ainsi les risques de pollution.

De plus, une étude de marché nous démontre un fort potentiel d'exploitation, soit plus de 1'500 clients dans les plus proches environs, sans prendre en compte les plaisanciers de passage qui seront attirés par la possibilité de faire le plein dans notre port, ce qui à l'heure actuelle n'est possible qu'au port de la Pichette (Vevey) ou d'Evian pour le côté français.



Travaux publics

Eclairage public

Avec les égouts, l'eau potable et le ramassage des ordures, l'éclairage public constitue un des services de base que la Commune doit offrir à ses habitants. A cet effet, un entretien systématique et continu des installations est impératif. Un état des lieux demandé en 2009 à la Romande Energie montre que notre réseau est relativement en bon état mais qu'il est judicieux de prévoir chaque année au budget un certain montant pour le renouvellement des luminaires. Ceci d'autant plus qu'il est urgent de remplacer les lampes au mercure, puisque ces sources lumineuses ne devraient plus être produites dès 2013. L'aspect économique n'est pas oublié. En effet, on peut calculer que, pour chaque ampoule remplacée, on réalise une économie d'énergie annuelle de CHF 56.-.

Halle et terrain BTR

Conformément à la décision de la dernière Assemblée Primaire, l'assainissement de la parcelle BTR est en cours. L'adjudication faite selon la loi sur les marchés publics porte sur un montant total de CHF 300'000.-. Après évacuation des derniers remblais, la place sera nivelée et prête à être mise en valeur. Suite à l'offre publique parue dans les journaux, plusieurs demandes d'achat sont parvenues à la Commune. La priorité sera donnée à un projet de qualité qui amènera des places de travail. A noter que les quelque 40'000 m² de la parcelle sont situés en zone destinée au commerce et aux loisirs. Il n'est donc pas possible d'y construire de l'habitat ou de l'industrie.

Avec la démolition de la halle, l'amélioration du tracé de la route de transit conduisant à la zone industrielle est possible. La nouvelle chaussée sera aménagée côté Evouettes, de manière à permettre la création d'un parc à proximité immédiate du centre sportif.

Place de la gare du Bouveret – 1^{er} étape

Tous les signaux sont au vert. Cette étape consiste à ripper la glissière de la route du Tonkin contre les voies CFF, à construire une nouvelle route, y compris une piste cyclable, et à créer des places de parc. Les travaux ont été adjugés à l'entreprise Routes et Revêtements. Le chantier sera conduit en 2 phases. Avant l'hiver, le gros-œuvre du giratoire prévu à l'ouest de la cour d'école sera terminé. Puis, en février commencera l'aménagement de la route le long des voies de chemin de fer devant le centre scolaire. Enfin, lorsque les conditions atmosphériques le permettront, pose du tapis final sur l'ensemble du périmètre, marquage des places de parc et pose des horodateurs. Tout devrait être terminé pour l'ouverture de la saison estivale 2011.

Place de la gare du Bouveret – 2^e étape

L'affectation des terrains CFF achetés en 2009 a été discutée lors d'une réunion avec tous les commissaires le 24 juin 2009. A cette occasion, de nombreuses idées ont été émises et en fin de séance les grandes lignes et les priorités ont été fixées. Suite à la signature de l'acte d'achat le 22 décembre 2009, un projet d'aménagement comprenant tout le périmètre situé entre l'école et le débarcadère a été demandé à 5 bureaux d'architectes. Comme base de travail, ceux-ci ont reçu un mini-cahier des charges reprenant le résultat de la séance avec les commissaires, ainsi que les contraintes fixées par les CFF. Le résultat de ces études, ainsi que la variante retenue à l'unanimité par le Conseil communal, ont été présentés à la population le 23 septembre. Actuellement, le travail consiste à établir un plan d'aménagement (PAD) qui sera mis à l'enquête en décembre. Du résultat de cette mise à l'enquête dépendra la suite du projet et les étapes de réalisation.

D'ores et déjà, le Conseil communal est conscient qu'il est impossible de présenter un projet qui ferait l'unanimité de tous les citoyens et qui prendrait en considération tous les intérêts. Mais après avoir pu enfin acheter les terrains CFF, il serait dommage de ne pas pouvoir trouver un consensus, afin d'embellir cette partie centrale de notre commune.

Eau des Evouettes

Depuis quelques années, l'alimentation du village des Evouettes donne quelques soucis. La qualité de l'eau est bonne et, en temps normal, le débit des sources suffisant. Cependant, on remarque qu'en période de sécheresse la situation devient plus tendue. D'autre part, pour des raisons inconnues, la consommation journalière par habitant est nettement plus élevée que la moyenne suisse. Enfin, la législation sur la protection des sources et le réseau de distribution devient de plus en plus pointue. Afin de ne pas disperser nos moyens, le Conseil communal a décidé de demander un audit à un bureau spécialisé. Cet audit comprend l'analyse détaillée de tous le processus depuis le captage de la source jusqu'au

robinet. En fin de compte, un plan de mesures sera établi et les priorités fixées. On peut admettre qu'à l'avenir, comme pour les égouts et l'éclairage public, un montant annuel sera réservé au budget pour la rénovation et l'entretien du réseau d'eau des Evouettes.

Eglise de Port-Valais

La rénovation de l'église de Port-Valais et surtout du clocher a permis de faire un travail de mémoire sur le carillon qui a bercé de nombreuses générations. Des enregistrements et des partitions ont été retrouvés, ce qui a permis avec l'aide de l'informatique de faire revivre les mélodies d'antan. Ci-après la copie d'un texte qui relate l'histoire d'un Evouettoud musicien et des cloches de Port-Valais :

« L'église de Port-Valais, située sur une butte en pleine campagne, est l'église paroissiale des localités du Bouveret et des Evouettes. Les 3 cloches, fondues en 1757 mais dont la provenance est inconnue, sont bien accordées. Le carillonneur Aloys Seydoux, né en 1895, agriculteur, pratiquant le carillon dès sa jeunesse, était parvenu à une étonnante virtuosité. Son jeu était remarquable, autant par le rythme très rapide et les syncopes fréquentes que par la variété des nuances et des gradations, du piano au forte et inversement. Il avait peu à peu mis au point deux longues sonneries inventées par lui (et déjà en partie par son père) dans lesquelles le rythme domine sur la mélodie, et où l'on reconnaît parfois des dessins musicaux empruntés à des chansons populaires (par exemple : Le bon roi Dagobert). Il les terminait en actionnant d'une main la cloche Si en volée, tout en jouant encore, de l'autre main, des motifs rythmiques sur les 2 autres cloches. « Il sera difficile de le remplacer, disait M. le Curé Séraphin Pannatier. Comme un peu partout, le vieux Valais s'en va. Il faut former des jeunes, mais tout tend à se standardiser et mécaniser. C'est un autre monde qui se crée. Sera-t-il aussi poétique, humain ...chrétien ? ».

Aloys Seydoux est mort en 1964, à la suite d'une grave maladie qui l'avait obligé à se retirer en avril 1962. Son départ est une perte d'autant plus regrettable qu'il n'a pas pu initier un disciple à l'art qu'il a exercé avec tant de maîtrise ».

Pour information, les 3 cloches donnent les notes si, do dièse et ré. 12 mélodies d'Aloys ont été retrouvées et sont enregistrées. Il suffit d'appuyer sur un bouton (c'est un autre monde qui se crée ...). Par contre, en jouant avec les 3 notes, il est possible de composer de nouvelles mélodies. Avis aux amateurs !

Route des Bosons aux Evouettes

La route est terminée et ouverte à la circulation. Au printemps, il y aura lieu de terminer le trottoir et de poser le tapis final. L'éclairage sera placé ultérieurement.

Plan général d'évacuation des eaux

Pour mémoire, ces travaux consistent à séparer les eaux usées des eaux claires et à les conduire au lac au lieu de la STEP. Le chantier reprendra dès que possible en direction et jusqu'au Riau. Ainsi s'achèvera une étape importante de la sécurisation du village du Bouveret. La suite sera planifiée dans le courant de l'année prochaine.

COMMISSION DE L'APPRENTISSAGE ET DE LA FORMATION

La Commission d'apprentissage, sur mandat du Service de la formation professionnelle, visite chaque année les jeunes qui suivent une formation dans les entreprises sises sur la Commune de Port-Valais.

Ce sont plus de 16 PME qui forment 27 jeunes, tant dans le secteur des services, du commerce, de la construction que de la mécanique.

Commencer une formation c'est quitter le confort de l'école pour entrer dans le monde du travail, dans un monde où compétition, rigueur, ténacité, performances, sont les maîtres-mots. Ce passage est souvent difficile pour les jeunes, et la commission est là pour un coup de pouce, comme organiser un cours d'appui, régler un problème de communication, etc.

Mais c'est surtout aux patrons que revient le mérite, aussi nous félicitons tous ceux qui donnent de leur temps pour accompagner des apprentis car former est une tâche qui demande temps, patience, énergie et disponibilité. Un véritable défi !

Chaque année la commission attribue un prix du mérite et cette année la remise de prix aura lieu le 11 novembre 2010.

Avenir de la Commune Port-Valais.

Résumé de la réflexion du Conseil communal

Depuis quelques années, le Bas-Valais connaît un développement réjouissant. Notre Commune ne fait pas exception et possède de nombreux atouts que nous devons mettre en valeur et exploiter d'une manière harmonieuse pour le bien du plus grand nombre.

Dans ce contexte, la Commune de Port-Valais a investi ces dernières années des sommes importantes pour acheter des terrains et être à même de répondre aux besoins futurs. Nous pouvons citer en exemples: les 10'000 m² de l'ancienne pisciculture, la Place de la Gare et le bord du lac.

Mais il ne suffit pas d'acheter, il faut aussi disposer d'une stratégie à long terme et agir de manière cohérente. C'est ainsi que nous disposons actuellement de 5 zones de développement bien distinctes, dont 4 sont situées à proximité les unes des autres :

Une zone réservée au sport

Notre centre sportif avec son terrain synthétique et sa nouvelle buvette fait des envieux et permet à 150 jeunes de notre Commune de pratiquer leur sport favori. Quel cadeau pour notre jeunesse, mais aussi quel pari sur le futur en incitant ces jeunes à se réunir pour des activités saines et vivifiantes.

Une zone industrielle

La zone industrielle des Iles aux Gouillons s'étend sur 80'000 m². Qui aurait parié sur la réussite de ce projet qui a fait l'objet de 18 oppositions qu'il a fallu lever les unes après les autres ? Qui aurait cru que les propriétaires accepteraient de céder le 10^e de leur terre et de payer la moitié des aménagements routiers ? Aujourd'hui les $\frac{3}{4}$ sont construits et les premières PME sont installées. D'autres sont en cours d'aménagement et d'autres projets sont à l'examen.

Une zone réservée au commerce

Ce terrain d'environ 40'000 m² où se trouvait la fabrique BTR a été acheté en 1999 au prix de Fr. 2'300'000.-. La vétusté et la dangerosité des halles isolées avec de l'amiante ne laissaient pas le choix. Il fallait démolir. D'une part, cette friche tend à devenir un dépotoir incontrôlable incompatible avec l'image de marque de la Commune et, d'autre part, ne pas exploiter ce terrain et ne pas profiter des opportunités du marché seraient une erreur. Suite à l'appel d'offres publié dans les médias, différents projets ont été envoyés à la Commune. Après examen détaillé de chaque offre, le Conseil communal a retenu l'idée de réaliser dans cette zone des commerces

et des bureaux, tout en se réservant la surface nécessaire à la construction d'un parc arrière digne de ce nom.

Une zone réservée au tourisme

Avec l'achat des terrains aux CFF, «charbonnier est enfin maître chez soi» ! Dans ce contexte, le Conseil communal a agi sans tarder. La 1^{re} phase des travaux de la Place de la Gare est en cours et le concept général de tout le périmètre situé entre l'école de la Bouverette et le débarcadère sera mis à l'enquête au début décembre. Le bord du lac suivra et, si tout va bien, la population et nos hôtes disposeront dans quelques années d'un espace accueillant et digne de Port-Valais.

Une zone portuaire

Un des plus grands ports du Léman que nous modernisons et améliorons d'année en année. La construction de la station d'essence augmentera son attrait, tout en réduisant les risques de pollution. A noter également qu'à terme, un agrandissement est souhaité.

Circulation

Le problème de la circulation et de la sécurité dans nos villages n'a pas été oublié. Le Conseil communal soumettra prochainement, pour examen, un projet de limiter la vitesse à 30 km/h dans les rues. En ce qui concerne Le Bouveret, en plus des 120 places de parc prévues contre les voies CFF, une étude est lancée pour construire 180 places supplémentaires entre la propriété de M. Pierre-François Ferrin et le centre scolaire sur le terrain acheté aux CFF. Nous souhaitons ainsi diminuer la circulation aux environs de la gare, tout en offrant des possibilités de parcage à proximité des établissements publics.

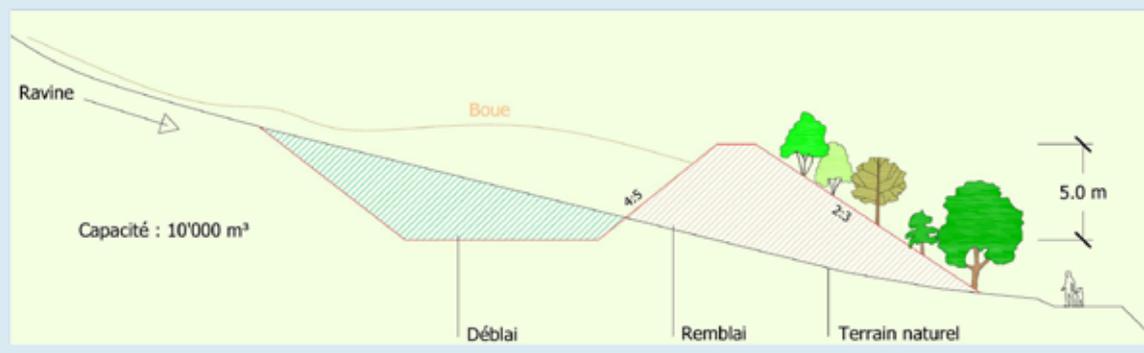
En conclusion, le Conseil communal est certain qu'avec cette stratégie, l'avenir de notre Commune est assuré, aussi bien sur le plan financier que sur le plan villageois. Sans les trois piliers que sont l'industrie, le tourisme et le commerce, notre Commune ne peut pas vivre. A l'instar du peuple suisse qui a voté les transversales alpines il y a 20 ans, les citoyens de Port-Valais sont à la croisée des chemins. A eux de décider de leur avenir, mais soyons confiants et allons de l'avant.

Le Conseil communal

RAVINES DE PORT-VALAIS

PROJET DE DEFENSE CONTRE LES COULÉES DE BOUE

PROFIL TYPE D'UNE DIGUE DE PROTECTION



Aménagement d'ouvrages de rétention des coulées de boue des ravines du Grammont

Chiffres clés :

- nombre de ravines :	2
- nombre de bâtiments menacés :	78
- routes menacées :	387 m
- ampleur des dégâts potentiels causés par un événement centennal :	3,6 Mio
- nombre d'ouvrages de retenue :	2
- volume total des digues :	16'400 m ³
- devis total du projet :	Fr. 600'000.--
- financement :	
Canton + Confédération	87 %
Commune de Port-Valais	13 %



Informations complémentaires :

Commune de Port-Valais - 024 482 70 00

Service des forêts et du paysage, Martigny - 027 720 62 80

Bureau d'ingénieurs Silvaplus - Martigny



Les travaux d'aménagement des digues et dépotoirs des ravines sont terminés. Le panneau d'information ci-dessus sera implanté dans le secteur. Nous saisissons cette occasion pour remercier chaleureusement La Mobilière Assurance qui a spontanément participé financièrement à ces travaux.

Complexe sportif

3^e étape



Les travaux d'aménagement de la 3^e et dernière étape du complexe sportif sont prévus au printemps 2011.

Seront réalisés :

- une piste d'athlétisme de 100 mètres avec fosse de réception pour saut en longueur
- un Mini-Pitch (surface multisports délimitée par une balustrade fixe)
- 2 terrains de beach-volley
- lancer du poids (surface aménagée permettant d'être également utilisée comme piste de pétanque)

Ces terrains seront clôturés, mais avec un accès libre pour le public.



Mise au concours

La Commune de Port-Valais met au concours un poste

d'apprenti(e) agent(e) d'exploitation

Conditions d'engagement :

- bonne santé et résistance à l'effort
- attiré(e) par le travail physique à l'intérieur et à l'extérieur- capacité à s'intégrer dans une petite équipe de professionnels
- contact facile avec la population
- taux d'activité 100%
- domicile de préférence sur le territoire de la Commune de Port-Valais
- entrée en fonction : 1^{er} août 2011 ou à convenir

Nous offrons une activité variée, au service de la collectivité, dans un cadre agréable et un bon encadrement avec des professionnels polyvalents.

Les offres écrites, accompagnées d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et des copies de carnets scolaires, doivent être adressées à l'Administration communale de Port-Valais, mention « apprenti(e) TP », case postale 28, 1897 Bouveret jusqu'au 30 novembre 2010.

Commission des structures d'accueil

Vous êtes maman, grand-maman?

Vous avez envie d'un petit revenu supplémentaire?

Vous êtes intéressée à accueillir des enfants?

Alors affiliiez-vous à l'ARPAJ.

L'ARPAJ est l'Association Réseau des Parents d'Accueil à la Journée du Chablais. Elle offre une solution aux enfants et aux parents à qui la crèche-garderie ou l'UAPE ne peuvent pas répondre, ou que partiellement.

Pourquoi vous affilier?

L'ARPAJ vous offre:

- une entière liberté (vous choisissez le jour de garde, l'âge des enfants, etc.)
- une valorisation du travail de garde
- un revenu
- des journées de formation (env. 3 par année)

Vous êtes intéressée?

Renseignements directement auprès de l'ARPAJ (024 472 30 50), ou auprès de Mme Sonia Tauss-Cornut, Présidente de la commission des structures d'accueil au Bouveret (024 481 51 24).



Commission de Police

Afin de rectifier les éventuelles fausses informations qui circulent, Mme Sloba Schneiter vous informe qu'elle est joignable tous les jours ouvrables à son numéro professionnel, de 6h à 8h et de 14h à 16h au n° 027 607 80 05. En cas d'absence, elle est joignable au n° 079 507 97 71 (en cas de non réponse, elle vous invite à laisser un message, faute de quoi aucune suite ne sera donnée). Vous pouvez également la joindre par mail à l'adresse suivante : sloba.schneiter@admin.vs.ch (sans pièce jointe; si vous avez des pièces jointes veuillez utiliser l'adresse suivante : sloba.schneiter@bluewin.ch).

Commission de l'environnement

Les Ravines

Après 10 ans d'étude, 3 mois auront été suffisants au Bouveret pour achever les travaux préventifs contre les catastrophes naturelles. 78 bâtiments et 387 m de routes cantonales pouvant provoquer les dégâts estimés à 3,6 millions de francs sont désormais protégés par deux digues dépotoirs pour un montant de Fr. 224'000.- (hors étude). La capacité de rétention totale est de 16'000 m³ de boue.

Quelques chiffres : l'emprise : 12'000 m², le volume de terrassement : 11'200 m³, l'enrochement : 150 m³, l'ensemencement : 11'500 m² et les plantations : 185 plants.

Châtaigneraies

La phase définitive se concrétise. Du 26 octobre au 2 novembre, les classes enfantines et 1^{er} à 4^{ème} primaire vont participer à la plantation de 40 châtaigniers et 150 buissons de haie. Deux tables avec banc vont également être mises en place, ainsi qu'un panneau d'information. Cet espace sera ouvert à la population.

Les Vignes

Affinement des secteurs d'encépagement de la Commune de Port-Valais : M. Anselme Winiger, préposé aux vignes, a pu transmettre à l'Etat toutes les informations exigées dans l'ordonnance cantonale sur la vigne et le vin du 17 mars 2004 et modifiée le 20 juin 2007. La procédure suit son cours, actuellement nous n'avons pas eu de retour. Le Conseil communal tient à remercier M. Winiger pour son engagement.

Les Chiens

Dans le bulletin d'information n° 37, nous vous avons déjà rendu attentifs au problème des déjections canines. Suite à diverses demandes, la Commune a installé plusieurs Robidog le long de la chaussée du Rhône. Le problème reste toujours le même : plusieurs bêtes (petit bétail) ont été contaminées par ces déjections. De ce fait, le Conseil communal se trouvera dans l'obligation de verbaliser les contrevenants.

Feu / Règlement CSI Haut-Lac

Le règlement du CSI Haut-Lac a été présenté à la Commission communale du feu qui a apporté quelques modifications. Le Conseil communal a accepté le règlement avec les modifications. La même démarche a été faite dans les 4 communes partenaires.

La commission de fusion doit maintenant se réunir pour traiter l'ensemble des modifications apportées par les différentes commissions et conseils communaux. Le règlement sera à nouveau présenté dans chacun des Conseils respectifs pour validation avant d'être envoyé au service juridique de l'Etat pour consultation. Si des modifications sont exigées par les services de l'Etat, ce document devra à nouveau être présenté aux différents Conseils communaux pour validation, avant leur présentation en Assemblée Primaire prévue au printemps 2011.

Gestion des déchets des communes du Haut-Lac

Une analyse sur la gestion des déchets a été établie au 1^{er} octobre 2010 par la SATOM. Sur la base des documents reçus par les différentes communes, la Satom a pu établir une analyse financière, une analyse des collectes et une analyse des coûts de collecte.

Dans l'analyse financière sur les bases 2009, il en ressort que notre Commune finance la gestion des déchets par le biais de taxes. Son service de voirie accuse un déficit de Fr. 224'000.-. Le droit fédéral exige que le service soit autofinancé selon le principe du pollueur-payeur. La proposition de la Satom est que l'autorité communale devra se déterminer quant au degré de couverture qu'elle souhaite obtenir par le biais d'éventuelles contributions et si le financement par le biais de l'impôt, bien que contraire au droit supérieur, leur convient.

L'analyse des coûts de collecte reprend les divers montants. Il en ressort que les ordures ménagères occasionnent les frais les plus importants. 45 % des déchets sont des ordures ménagères, 23 % frais généraux, 18 % des déchets organiques et 14 % dans les déchets encombrants, divers, verre et papier.

En ce qui concerne Port-Valais, environ 11 m³ sont collectés pour 233 arrêts porte-à-porte, soit l'équivalent de trois conteneurs de 5 m³. Cela ne représente que 5,16 % du volume d'ordures ménagères totales. A l'opposé, la Commune dispose de 13 moloks. Par ce type de collectage, on arrive à 31,20 % de volume d'ordures ménagères totales. 151 containers de 800 l. couvrent 57,99 % de collectage.

Par cette analyse, la meilleure option pour rationaliser le collectage d'ordures passera par la redéfinition des emplacements des moloks actuels ainsi que par la multiplication de ce type de collectage. Pour la Commune, il faudra prévoir l'implantation de 33 moloks au total.

Nous garderons des conteneurs de 800 l. en complément. A terme, le collectage porte-à-porte sera supprimé.

COMMISSION DES TRANSPORTS PUBLICS

La ligne du Tonkin,

En date du 9 octobre 2010, l'association « Sauvons le Tonkin » a communiqué que, dans le courant de l'automne, les conclusions de l'étude préliminaire en vue de la réouverture de la ligne du Tonkin seront rendues. La Commune de Port-Valais, en collaboration avec l'Etat, Région Alps et les CFF a maintenu à la gare du Bouveret une infrastructure importante (voies de croisement) pour permettre une exploitation aisée. Actuellement, les trains stationnent presque une heure à St-Gingolph. Ce temps d'arrêt serait suffisant pour permettre à Région Alps de faire un aller-retour à Evian.

Dans l'intervalle, nos efforts pour améliorer les connexions sur Sion et Lausanne se sont poursuivis. Dans le cadre du changement d'horaire 2011, quatre nouveautés sont à signaler :

- Nouveau train au départ du Bouveret à 8h02 correspondance à St-Maurice pour les 2 directs 8h28 pour Sion et 8h31 pour Lausanne. Attention : pas d'arrêt aux Evouettes, donc les voyageurs devront prendre le train descendant.
- Arrivée du dernier train au Bouveret à 20h59
- Départ du dernier train du Bouveret à 22h00 correspondance à St-Maurice pour les 2 directs assurés. 22h28 pour Sion et 22h31 pour Lausanne.
- Le train de 17h00 du week-end sera à l'horaire tous les jours.

Ces trains circulent tous les jours.

Aide bénévole Vouvry-Port-Valais

Une fois encore, le comité de l'Aide Bénévole de Vouvry et Port-Valais appelle au bon cœur des concitoyens !

Nous sommes toujours en quête de bénévoles pour la livraison des repas à domicile et les transports de particuliers.

Nous vous rappelons que les inscriptions sont sans obligation et selon vos disponibilités. Les bénévoles sont indemnisés pour les déplacements effectués.

Alors, si vous avez envie de donner un peu de votre temps pour livrer des repas, effectuer des transports ou si vous désirez devenir membre de l'association «Aide bénévole», vos inscriptions sont les bienvenues soit auprès du CMS de Vouvry, soit auprès de Mme Schneider, responsable de la commission sociale.

Merci encore à tous les bénévoles qui mettent leur temps à disposition de ceux qui en ont besoin.

Merci aussi aux restaurateurs qui, chaque jour, préparent les repas. Pour bénéficier de ces services ou pour vous inscrire : 079 395 98 58. Nous nous réjouissons de vous accueillir dans notre équipe !

Comité de l'Aide bénévole Vouvry-Port-Valais

Crèche



Année scolaire 2010-2011

Fermetures officielles de la crèche

Immaculée conception	Du mardi 7 décembre 2010 au soir au jeudi 9 décembre 2010 au matin
Noël	Du jeudi 23 décembre 2010 au soir au lundi 10 janvier 2011 au matin
Pâques	Du jeudi 21 avril 2011 au soir Au mardi 26 avril 2011 au matin
Ascension	Du mercredi 1er juin 2011 à midi au lundi 6 juin 2011 au matin
Pentecôte	Du vendredi 10 juin 2011 au soir au mardi 14 juin 2011 au matin
Fête Dieu	Du mercredi 22 juin 2011 à midi au vendredi 24 juin 2011 au matin
Vacances d'été	Du vendredi 15 juillet 2011 au soir au mardi 16 août 2011 au matin

JOYEUX ANNIVERSAIRE À NOS NONAGENAIRES !

Cette année la Commune de Port-Valais a eu et aura encore le plaisir de fêter 4 nonagénaires. Il s'agit de Mme Wieslawa Troscianko au Bouveret, M. Giovanni Buccelloni au Bouveret, M. Walter Heger à Riond-Vert et M. Roland Parvex au Bouveret.

Nous profitons de ce message pour les féliciter et leur souhaiter nos meilleurs vœux pour les prochaines années.

Commission sociale

GRANDE EXPOSITION DES ARTISTES DE PORT-VALAIS



A LA SALLE DES SPECTACLES DU BOUVERET

DU 19 AU 21 NOVEMBRE 2010

Selon les heures d'ouvertures suivantes:

Vendredi: 18H00 à 20H30 (vernissage)

Samedi: 14H00 à 18H00

Dimanche: 13H30 à 17H00 (avec animation: caricatures gratuites.)

Commission Culturelle

Qualité de l'eau au Bouveret et aux Evouettes

Conformément aux exigences de l'article 275d de l'ODAI (Ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires), tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année.

Le Bouveret

Des analyses biologiques ont été faites au Bouveret par le Service Intercommunal de Gestion des Eaux (SIGE) en avril et en juillet dernier. Elles ont donné des résultats chimiques et microbiologiques qui respectent parfaitement les normes concernant les paramètres analysés.

Les Evouettes

Des analyses biologiques, en collaboration étroite avec le laboratoire cantonal, ont eu lieu en juin dernier sur le réseau des Evouettes. Celles-ci ont été confiées à M. Pierre-Michel Venetz, Inspecteur des eaux, responsable du suivi des contrôles et garant d'un approvisionnement irréprochable de l'eau potable.

A ce jour, toutes les analyses effectuées ont donné des résultats chimiques et microbiologiques dans les normes pour les paramètres analysés.

Vous trouverez ci-dessous une copie de rapports de la qualité chimique de l'eau du Bouveret et des Evouettes :

Echantillon(s) prélevé(s) le 26.04.2010, par Lise Guillaume

Analyse no 39768

Point de prélèvement : 381 / Réseau du Bouveret / **Fontaine, Place du Village, Le Bouveret**

Germes aérobies [ufc/ml]*	0	Hydrogénocarbonates [mg HCO ₃ /l]	145.79
Eschérichia coli [ufc/100 ml]*	0	Calcium [mg Ca/l]*	44.98
Entérocoques [ufc/100 ml]	0	Magnésium [mg Mg/l]*	11.85
Température de l'eau [°C]	9.8	Sodium [mg Na/l]*	0.35
pH [-]	8.0	Potassium [mg K/l]*	0.42
Conductivité à 25 °C [µS/cm]	299	Sulfates [mg SO ₄ /l]*	29.49
Turbidité [UT/F]	0.13	Nitrates [mg NO ₃ /l]*	3.09
Oxygène dissous [mg O ₂ /l]	11.75	Chlorures [mg Cl/l]*	0.47
Dureté totale [°F]	16.10	Ammonium [mg NH ₄ /l]	<0.05
Dureté carbonatée [°F]	11.95	Nitrites [mg NO ₂ /l]	<0.05
Dureté non carbonatée [°F]	4.15	Aspect [-]	limpide

381 Fontaine, Place du Village, Le Bouveret, Port-Valais

Date	Entérocoques [ufc/100 ml]	Eschérichia coli [ufc/100 ml]	Germes aérobies [ufc/ml]
05.07.10	0	0	4

RAPPORT D'ANALYSE

Les Evouettes

ECHANTILLON

Echantillon prélevé par :

Schopfer Christian, Administration communale, Service des Eaux, 1897 Port-Valais
Venetz Pierre-Michel, Inspecteur des eaux, Service de la consommation et affaires vétérinaires, 1950 Sion

Lieu de prélèvement : 556.813/134.688, fontaine Guillaume Tell

Dénomination spécifique : Eau de boisson dans le réseau de distribution

Date de prélèvement : 22.06.2010 Date de fin d'analyse : 25.06.2010

Origine : Suisse Lot :

N° d'échantillon

Désignation

32692

Réseau d'eau, E2, 863, LES EVOUETTES

RESULTATS D'ANALYSE

1 Germes aérobies mésophiles	/ml	< 10
7 Escherichia coli	U/100ml	0
11 Entérocoques	U/100ml	0

CONCLUSIONS

Bon résultat le jour du contrôle

Médiation Sociale

Dans notre région, comme dans d'autres d'ailleurs, un nombre croissant de jeunes se trouvent en échec scolaire ou professionnel avec un milieu familial dans l'impossibilité de jouer son rôle d'éducation, de protection et d'accompagnement social. Ces jeunes en souffrance traduisent leur malaise de différentes manières : violence, délinquance, incivilités, toxicomanies, comportements à risque, etc. Les structures compétentes dans ces différents domaines se retrouvent souvent cloisonnées et atteignent leurs limites. Nous constatons surtout un manque de coordination entre les divers intervenants.

C'est pourquoi, en 2006 déjà, les communes de Monthey, Collombey-Muraz, Port-Valais et Vouvry se sont unies autour d'un projet pilote de travail social de proximité. Compte tenu de la mobilité actuelle de la jeunesse, le grand intérêt de cette démarche réside dans son aspect régional. Un médiateur social a été engagé afin d'effectuer un travail de terrain auprès des jeunes. L'objectif principal visé était la prévention de la délinquance et de la violence chez les préadolescents, adolescents et jeunes adultes. Après quelques années, force est de constater que cet objectif a été atteint.

Aujourd'hui, le médiateur social est bien intégré dans notre réseau social régional et son travail est reconnu. Son poste répond à un besoin vérifié. Cependant, c'est sur le long terme et sur la région qu'un tel projet prendra tout son sens. C'est pourquoi, les communes de St-Gingolph, de Bex, d'Ollon et d'Aigle ont rejoint le projet.

Dès le 1^{er} novembre, un deuxième médiateur viendra épauler M. Homberger.



Il s'agit de M. Patrick Dolt.

M. Dolt de Martigny-Bourg est en possession d'un diplôme d'éducateur spécialisé. Agé de 39 ans, il est au bénéfice d'une solide expérience dans le domaine de la médiation sociale. Depuis 2002, il est éducateur hors mur au service de l'action communautaire pour personnes en précarité sociale et toxicomanes à Vevey.

M. Dolt sera présent dans les communes de Bex – Ollon – Monthey – Collombey-Muraz, alors que M. Homberger couvrira les communes d'Aigle – Vouvry – Port-Valais et St-Gingolph.

COMMISSION SOCIALE

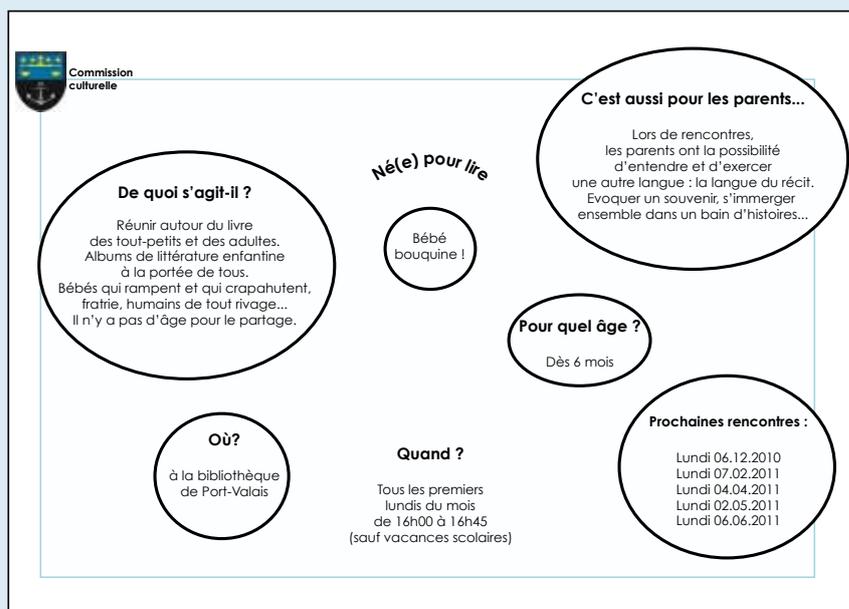
APRES-MIDI SPIRITUELLES

La Commission sociale vous informe qu'elle a mis en place des après-midi spirituelles. Celles-ci se déroulent un jeudi par mois dès 15h. à l'Ecole des Missions et sont menées par le Père Pochon.

Ces après-midi sont ouvertes tant aux catholiques qu'aux protestants, aux jeunes et aux moins jeunes.

Les dates des conférences vous seront données par Mme Rolande Lorétan que vous pourrez joindre au 076/336.39.14.

Venez nombreux !



Aménagement d'un nouveau dégrilleur sur le canal Stockalper



sera démantelé au printemps 2011



dégrilleur en cours de construction

L'entretien régulier des berges et du lit du canal Stockalper par fauchage et faucardage nécessite le recours à un dégrilleur pour retenir, notamment, les déchets végétaux et, ainsi, empêcher ces derniers d'être entraînés vers le lac, vers les installations portuaires et touristiques du Bouveret. Fort de ces constats, le consortage pour l'entretien du canal Stockalper, association regroupant les six communes riveraines du canal, construit il y a environ quarante ans un ouvrage sur le territoire de la Commune de Port-Valais.

Celui-ci présentait ces dernières années des signes de faiblesse évidents et ne répondait plus, notamment, aux normes de sécurité en vigueur. De plus, une automatisation du système de récolte des déchets devenait une évidence.

Les six communes du consortage décidèrent donc de construire un nouvel ouvrage. Le financement et la répartition des coûts furent finalisés en 2009, étant précisé que le canton décidait de participer également à la prise en charge des frais.

Les contraintes actuelles pour le montage d'un tel projet a nécessité la création d'un groupement d'étude pluridisciplinaire composé d'un ingénieur en génie civil, d'un ingénieur en mécanique, d'un géotechnicien, d'un hydrologue et d'un biologiste.

Hormis le dimensionnement propre du dégrilleur, il a fallu aussi tenir compte des problématiques suivantes, soit :

- La stabilité de l'ouvrage dans le lit du canal et son influence sur la voie de chemin de fer toute proche;
- Les dangers dus aux crues qu'un tel obstacle dans le lit du cours d'eau engendre ;
- La prise en charge automatique de déchets de toute nature et de toute forme ;
- L'intégration du dégrilleur dans le paysage et la barrière qu'il constitue pour la faune ;
- Son influence sur le mouvement de la nappe phréatique en relation avec les terres agricoles voisines.

Toutes ces problématiques ont influencé le choix de son emplacement, de sa forme, du type de la grille, du système de récupération des déchets ainsi que des aménagements environnants.

Grâce à la prise en compte de l'ensemble de ces critères, l'ouvrage construit doit aujourd'hui remplir les buts principaux qui ont été fixés lors de l'élaboration du projet, soit :

- Récolter de manière automatique les déchets créés par le fauchage et le faucardage du canal ;
- Diminuer les nuisances de l'ouvrage vis-à-vis des zones habitées et touristiques de la Commune de Port Valais ;
- Avoir un impact environnemental modéré sur son site d'implantation.

Patrick Fellay
Président du Consortage